



Reconnaissance de dettes

Par **chloen**, le **27/07/2014** à **17:51**

mon mari vient de quitter le domicile conjugal après avoir été au commissariat le signaler qu'il se séparait de moi
à l'époque il avait demandé un prêt à sa mère de 3000€ qu'il a encaissé sur son compte, moi j'avais demandé à sa mère si elle voulait une reconnaissance de dette, elle me disait que non et cela fait 1 an
maintenant elle me demande de lui rédiger une reconnaissance de dette car son fils est parti je lui remboursais avec mon mari 150€ par mois
alors je me demande si je dois lui faire ce papier ou non et si elle a le droit de me demander ça au bout d'un an à savoir elle ne récupère pas l'argent à mon mari
merci pour votre réponse
cdlt

Par **domat**, le **27/07/2014** à **17:58**

bjr,
une reconnaissance de dette s'établit au moment du prêt.
rien ne vous oblige à établir ce document 1 an après.
comme il y a une solidarité entre époux, si vous ne remboursez pas, elle doit s'adresser à son fils.
cdt

Par **Visiteur**, le **28/07/2014** à **11:17**

si elle a le droit de me demander ça au bout d'un an.. oui elle en a le droit... comme vous de ne pas lui faire !